

INFIRMIER OU INFIRMIÈRE

L'infirmier ou infirmière protège, maintient, restaure la santé des personnes par la réalisation de soins infirmiers. Il participe et met en œuvre une politique de promotion et d'éducation à la santé et à la prévention.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Évaluation des besoins de santé sur le territoire
- Organisation de campagnes de prévention et d'éducation à la santé
- Organisation de séances de vaccination
- Accueil des malades et recueil des besoins et attentes
- Application des premiers soins infirmiers
- Application des prescriptions médicales en matière de soins
- Gestion des dossiers médicaux
- Supervision du travail de l'aide-soignant ou aide-soignante
- Formation et enseignement auprès des professionnels et des stagiaires

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les infirmiers et infirmières représentaient 6 200 agents au 31 décembre 2012. Ils travaillent essentiellement dans les CCAS (43 %), les conseils départementaux (29,1 %), plus occasionnellement dans les communes de plus de 3 500 habitants (17,1 %). Dans un contexte de pénurie de médecins, de sages-femmes et d'infirmiers et infirmières, mais aussi de concurrence avec le secteur privé et la fonction publique hospitalière, la plupart des collectivités doivent fonctionner avec des postes vacants dans les services dédiés à la santé. C'est, entre autres, ce contexte de pénurie, mais aussi la possibilité de passerelle avec la FPH, qui a amené le

législateur à mettre en place, fin 2012, un nouveau cadre d'emploi de catégorie A, celui d'infirmier ou infirmière territorial en soins généraux.

ACCÈS

- > Formation initiale en soins infirmiers
- > Conditions d'exercice réglementées
- > Concours d'accès de la filière médico-sociale, catégorie A, cadres d'emplois des infirmiers et infirmières territoriaux en soins généraux ; catégorie B, cadres d'emplois des infirmiers et infirmières territoriaux

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- le développement des outils informatiques ;
- le développement des démarches qualité et de sécurité sanitaire ;
- le renforcement de la lutte contre les infections nosocomiales ;
- l'évolution pharmacologique ;
- les évolutions technologiques des équipements et matériels ;
- la législation sur les personnes âgées et handicapées ;
- la loi hôpital, patients, santé et territoires.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

La stratégie nationale de santé consacrant le service public de santé à travers trois grands volets : prévention, organisation des soins et démocratie sanitaire, affirme la notion d'unité de la politique de santé et prévoit la mise en place d'un service territorial de santé. Cette politique ambitieuse implique fortement les collectivités, mais nécessite un réel effort de recrutement, en particulier des infirmières et infirmiers.

• SCÉNARIO 1

La diversité de rattachement des infirmières et infirmiers territoriaux en termes de type de collectivités, peut être vue comme un manque de rationalisation des compétences de ces professionnels qui sont, en autres, sensés participer à l'évaluation des besoins de santé à l'échelle d'un territoire et participer à des campagnes de prévention ou de vaccination. Ainsi, les services territoriaux de santé qui offrent des consultations et des soins diversifiés, outre le fait qu'ils réclament le recrutement ou la mise à disposition de professionnels, nécessitent de redéfinir le périmètre d'intervention de ces professionnels.

• SCÉNARIO 2

Les changements induits par les recompositions territoriales redéfinissent le périmètre et les modalités d'organisation et d'intervention, dégageant des synergies de moyens. Par ailleurs, le développement de la télémédecine et de la télésanté permettent le maintien à domicile ou en établissements médico-sociaux des personnes âgées polypathologiques et des malades polyhandicapés, le suivi des malades chroniques à domicile et le recours aux actes spécialisés sur l'ensemble du territoire en imagerie radiologique, ophtalmologie, dermatologie, anatomopathologie. L'ensemble contribue au succès des politiques de santé et ce, à moyens constants.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

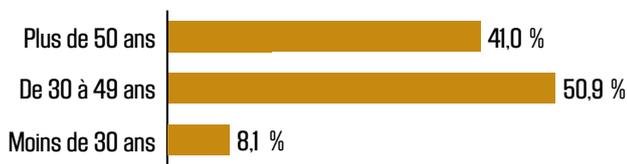
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

6 200 agents

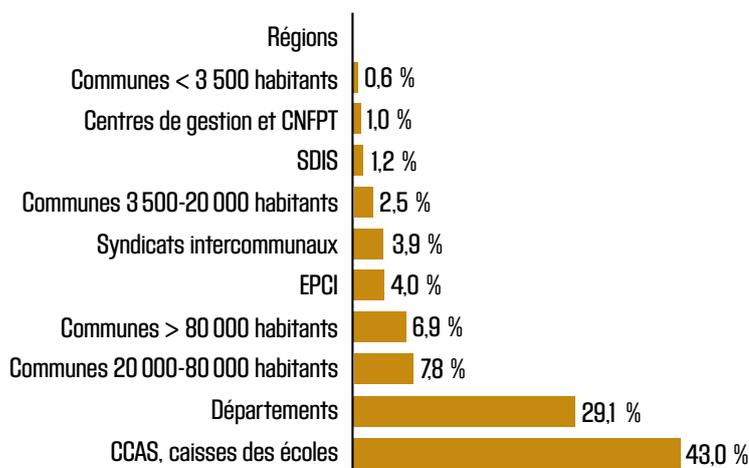
14,6 % d'agents à temps non complet

93,8 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

93,1 % d'agents de catégorie B

68,4 % d'agents titulaires

31,6 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **46 ans**

Part des plus de 55 ans : **21,4 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Santé	2 600	41,9
Social	2 600	41,9
Autres services	1 000	16,2